



Thème 6 : Qu'est-ce qu'être responsable ?

- Identifier le dommage réparable et découvrir la mise en œuvre de la responsabilité
- Etudier les régimes spéciaux de responsabilité
- **Etudier les régimes de responsabilité de droit commun : responsabilité contractuelle et extracontractuelle**
- Etudier les moyens d'exonération



Chapitre 5 : Les régimes de responsabilité de droit commun

- Etudier les régimes de responsabilité de droit commun :
 - La **responsabilité contractuelle**
 - Les **responsabilité extracontractuelle** : du fait personnel, du fait des choses, du fait d'autrui, du fait des animaux et du fait de la ruine des bâtiments.

Quiz : Quelques exemples de préjudices

Situation 1 : La grange en feu

Quentin et Cédric décident d'explorer les environs du village sans leurs parents. Sur le chemin, ils sont attirés par une grange ; en l'inspectant, ils découvrent qu'elle est pleine de foin. Les deux frères décident de fabriquer des torches pour s'éclairer et jouer. Après quelques minutes, Quentin fait maladroitement tomber sa torche, ce qui provoque l'embrasement du foin. Conscients du danger, les deux garçons quittent précipitamment la grange en flammes. Ils alertent les voisins, qui préviennent les secours.

■ **Q1 : Pour chacune des situations ci-dessus, indiquez dans un tableau, si la responsabilité est contractuelle ou extracontractuelle, l'auteur du dommage et le responsable du dommage :**

Type de responsabilité	Auteur(s) ou origine du dommage	Responsable(s) du dommage
Extracontractuelle	Les enfants : Quentin et Cédric (qui laissent tomber la torche par maladresse)	Les parents de Quentin et Cédric

Quiz : Quelques exemples de préjudices

Situation 2 : L'attaque informatique

Grégoire travaille dans le cabinet d'experts-comptables « Renée-Marie ». Pour la sécurité de son système informatique qui contient toutes ses données comptables, elle fait appel à la société Solution Virale. « Renée-Marie » a donc fait le choix de recourir à un prestataire externe, spécialiste en la matière. Or, le cabinet a fait l'objet d'une attaque informatique. Cette attaque a été découverte par la société Solution Virale, qui dans un premier temps a interrompu tout accès au système d'information. Cette interruption a paralysé l'activité du cabinet comptable (qui estime son dommage à plus de 45 000 €) pendant plus d'une semaine.

- Q1 (suite) : Pour chacune des situations ci-dessus, indiquez dans un tableau, si la responsabilité est contractuelle ou extracontractuelle, l'auteur du dommage et le responsable du dommage :

Type de responsabilité	Auteur(s) ou origine du dommage	Responsable(s) du dommage
Contractuelle	La société Solution Virale (retard d'exécution de l'obligation)	La société Solution Virale

Quiz : Quelques exemples de préjudices

Situation 3 : La chute de pierres

Grégoire part pour les falaises du Sancy afin de pratiquer l'escalade. Il s'arrête en chemin pour louer l'équipement nécessaire (casque, harnais, baudrier, corde...). Après une heure d'escalade, en maniant sa corde, il provoque une chute de pierres qui blesse des randonneurs en contrebas de la paroi.

- Q1 (suite) : Pour chacune des situations ci-dessus, indiquez dans un tableau, si la responsabilité est contractuelle ou extracontractuelle, l'auteur du dommage et le responsable du dommage :

Type de responsabilité	Auteur(s)/chose causant le dommage	Responsable(s) du dommage
Extracontractuelle	La corde (son maniement par Grégoire)	Grégoire

Quiz : Quelques exemples de préjudices

Situation 4 : Le pot de peinture

Anne et Grégoire se rendent à Vichy pour découvrir la ville. Ils emmènent leurs enfants qu'ils surveillent dorénavant étroitement. Juste devant eux, un passant se voit recouvert de peinture car un ouvrier a laissé tomber un pot depuis l'échafaudage sur lequel il était installé pour peindre la devanture d'une boutique. Le passant n'est pas blessé mais extrêmement furieux devant l'état de ses vêtements. Il réclame les coordonnées du patron de l'ouvrier qu'il tient pour responsable.

- Q1 (suite) : Pour chacune des situations ci-dessus, indiquez dans un tableau, si la responsabilité est contractuelle ou extracontractuelle, l'auteur du dommage et le responsable du dommage :

Type de responsabilité	Auteur(s) ou origine du dommage	Responsable(s) du dommage
Extracontractuelle	L'ouvrier (maladresse)	L'employeur de l'ouvrier

1) La responsabilité contractuelle

A) L'engagement de la responsabilité contractuelle

Situation : C'était sans compter le matériel de plongée ...

Monsieur Martin
Impasse des Pins
13150 Tarascon

Voyages de Rêves
17, rue des Marguerites
13150 Tarascon
Le 17 août 2020



Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 12 août 2020, vous m'avez informé de l'annulation de mon séjour à Mahé aux Seychelles. La date de départ était fixée au 12 septembre 2020. Vous vous êtes engagés à me rembourser intégralement le prix du voyage comme prévu dans l'article 8 des conditions générales de vente.

Toutefois, en prévision du séjour, j'avais d'ores et déjà acheté le matériel de plongée. Comme mon employeur ne peut plus modifier la date de mes congés, je subis un préjudice d'une valeur de 1 300 euros. Sur le fondement de l'article 1231-1 du Code civil, je souhaite obtenir le montant indiqué à titre de dommages et intérêts. Je vous mets donc en demeure de m'octroyer le paiement de ces sommes dans un délai de 15 jours à compter de la réception du présent courrier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Martin

Situation : C'était sans compter le matériel de plongée ...

Monsieur Martin
Impasse des Pins
13150 Tarascon

Voyages de Rêves
17, rue des Marguerites
13150 Tarascon
Le 17 août 2020



Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 12 août 2020, vous m'avez informé de l'annulation de mon séjour à Mahé aux Seychelles. La date de départ était fixée au 12 septembre 2020. Vous vous êtes engagés à me rembourser intégralement le prix du voyage comme prévu dans l'article 8 des conditions générales de vente.

Toutefois, en prévision du séjour, j'avais d'ores et déjà acheté le matériel de plongée. Comme mon employeur ne peut plus modifier la date de mes congés, je subis un préjudice d'une valeur de 1 300 euros. Sur le fondement de l'article 1231-1 du Code civil, je souhaite obtenir le montant indiqué à titre de dommages et intérêts. Je vous mets donc en demeure de m'octroyer le paiement de ces sommes dans un délai de 15 jours à compter de la réception du présent courrier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Martin

■ Q2 : Démontrez que M. Martin et la société Voyages de Rêves sont liés par un contrat.

M. Martin souhaite partir en voyage, il s'est adressé à la société Voyages de Rêves pour l'organisation.

Y a-t-il présence d'un contrat en l'espèce ?

Un contrat est un **accord par lequel chaque partie s'engage à donner, faire ou ne pas faire quelque chose**.

Or, chaque partie a exprimé son **consentement**. Elles ont par ailleurs des **obligations réciproques** (contrat synallagmatique) : le vendeur, celle d'organiser le voyage ; l'acheteur, celle de payer.

➔ **Ainsi ces deux parties sont liées par un contrat. Il s'agit plus précisément d'un contrat de vente d'un voyage.**

Situation : C'était sans compter le matériel de plongée ...

Monsieur Martin
Impasse des Pins
13150 Tarascon

Voyages de Rêves
17, rue des Marguerites
13150 Tarascon
Le 17 août 2020



Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 12 août 2020, vous m'avez informé de l'annulation de mon séjour à Mahé aux Seychelles. La date de départ était fixée au 12 septembre 2020. Vous vous êtes engagés à me rembourser intégralement le prix du voyage comme prévu dans l'article 8 des conditions générales de vente.

Toutefois, en prévision du séjour, j'avais d'ores et déjà acheté le matériel de plongée. Comme mon employeur ne peut plus modifier la date de mes congés, je subis un préjudice d'une valeur de 1 300 euros. Sur le fondement de l'article 1231-1 du Code civil, je souhaite obtenir le montant indiqué à titre de dommages et intérêts. Je vous mets donc en demeure de m'octroyer le paiement de ces sommes dans un délai de 15 jours à compter de la réception du présent courrier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Martin

■ **Q3 : Relevez, dans le courrier de M. Martin, l'obligation contractuelle non remplie.**

« L'annulation de mon séjour à Mahé aux Seychelles. La date de départ était fixée au 12 septembre 2020. »

Doc 1 : Quelle réparation en cas d'inexécution contractuelle ?

Article 1231-1 du Code civil

Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure.

Article 1231-2 du Code civil

Les dommages et intérêts dus au créancier sont, en général, de la perte qu'il a faite et du gain dont il a été privé, sauf les exceptions et modifications ci-après.

■ Q4 : Expliquez l'intérêt d'engager la responsabilité contractuelle du débiteur.

Il s'agit de mettre en jeu la responsabilité du débiteur défaillant afin **d'obtenir réparation du préjudice subi du fait de l'annulation du voyage.**

En l'espèce, le créancier fait état d'un **préjudice d'une valeur de 1 300 euros.**

B) L'obligation de moyen et de résultat

Situation : Une fuite d'eau

Un matin, Léopold découvre, dans son magasin d'appareils photo, une fuite d'eau dont il ne peut identifier l'origine. Il est obligé de fermer boutique pendant plusieurs semaines et fait appel à une entreprise spécialisée qui détecte une fuite probable sous le sol du magasin. Par conséquent, Léopold casse la dalle et fait un trou d'un mètre de profondeur... En vain. Le tuyau qu'il met au jour ne fuit pas. Il va falloir reboucher et refaire entièrement le sol du magasin. Coût estimé : 15 000 euros. Léopold souhaite engager la responsabilité de l'entreprise qui l'a induit en erreur. Cette dernière répond qu'elle a fait son travail et n'est pas responsable.

Extrait du contrat conclu entre Léopold et le détecteur de fuite.

Article 5 : L'entreprise s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour rechercher la fuite.

Doc 2 : Obligation de moyens ou de résultat ?

Tous les contrats prévoient des obligations à la charge des parties.

– **L'obligation de moyens** : la partie concernée s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre le résultat visé par le contrat. Si, après avoir fait tout son possible, elle n'y parvient pas, elle n'est pas tenue pour responsable.

– **L'obligation de résultat** : la partie concernée s'engage à atteindre un résultat. Si elle échoue, elle engage sa responsabilité.

Connaître cette classification permet de mesurer l'étendue de l'engagement des parties et donc leur responsabilité.

■ **Q5 : Qualifiez juridiquement l'obligation à laquelle est tenue l'entreprise chargée de détecter la fuite.**

C'est une **obligation de moyens** : la partie concernée (ici la société) **s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre le résultat** visé par le contrat (ici la détection de la fuite).

Situation : Une fuite d'eau

Un matin, Léopold découvre, dans son magasin d'appareils photo, une fuite d'eau dont il ne peut identifier l'origine. Il est obligé de fermer boutique pendant plusieurs semaines et fait appel à une entreprise spécialisée qui détecte une fuite probable sous le sol du magasin. Par conséquent, Léopold casse la dalle et fait un trou d'un mètre de profondeur... En vain. Le tuyau qu'il met au jour ne fuit pas. Il va falloir reboucher et refaire entièrement le sol du magasin. Coût estimé : 15 000 euros. Léopold souhaite engager la responsabilité de l'entreprise qui l'a induit en erreur. Cette dernière répond qu'elle a fait son travail et n'est pas responsable.

Extrait du contrat conclu entre Léopold et le détecteur de fuite.

Article 5 : L'entreprise s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour rechercher la fuite.

Doc 2 : Obligation de moyens ou de résultat ?

Tous les contrats prévoient des obligations à la charge des parties.

– **L'obligation de moyens** : la partie concernée s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre le résultat visé par le contrat. Si, après avoir fait tout son possible, elle n'y parvient pas, elle n'est pas tenue pour responsable.

– **L'obligation de résultat** : la partie concernée s'engage à atteindre un résultat. Si elle échoue, elle engage sa responsabilité.

Connaître cette classification permet de mesurer l'étendue de l'engagement des parties et donc leur responsabilité.

■ Q6 : Déterminez si sa responsabilité contractuelle peut être engagée.

La responsabilité contractuelle pourra être engagée si le créancier (ici Léopold) **prouve que la société n'a pas mis en œuvre tous les moyens pour atteindre le résultat visé par le contrat** (ici la détection de la fuite).

Il faudra donc que Léopold prouve que **la société ne s'est pas comportée en bon professionnel**.

■ Q7 : Pour chaque obligation présentée ici, déterminez s'il s'agit d'une obligation de moyens ou de résultat :

Obligation contractuelle	Type d'obligation (de moyen ou de résultat) et justification
Livretout s'engage à livrer tout ce que vous voulez en 45 minutes.	Obligation de résultat : Le débiteur s'engage à livrer tout ce que le créancier veut dans un délai déterminé dans le contrat. Le créancier s'attend au résultat déterminé dans le contrat.
La remise des clés de la nouvelle maison de Francine aura lieu le 15 décembre 2020.	Obligation de résultat : le contrat prévoit une date de livraison que le débiteur doit respecter sauf à avoir prévu dans le contrat une clause de suspension du délai de livraison pour motif légitime (par exemple des intempéries rendant impossible la poursuite du chantier). Le créancier s'attend au résultat déterminé dans le contrat.
Simon, guide de pêche, est payé par Yves pour lui apprendre à pêcher un bar de plus d'un mètre.	Obligation de moyens . Simon s'engage à faire tout son possible pour apprendre à Simon à pêcher un bar de plus d'un mètre. S'il n'y parvient pas, il n'est pas tenu pour responsable. Le créancier, ici Yves, a un rôle actif dans l'exécution de l'obligation de Simon : c'est lui qui va tenir la canne à pêche.

C) L'obligation de sécurité

Situation : Une fenêtre mal fixée

Après une année de travail bien fatigante, Gaëtan décide de partir une semaine en vacances en Bretagne. Arrivé dans sa chambre d'hôtel, il décide de profiter de l'air marin et ouvre la fenêtre en oscillo-battant. Hélas ! La fenêtre se dégonde et tombe sur Gaëtan, lui occasionnant une semaine d'arrêt de travail. Il demande réparation à l'hôtelier sur le fondement de la responsabilité civile contractuelle. Ce dernier refuse, indiquant qu'aucune obligation de ce genre ne figure dans le contrat.

Doc 3 : Article L. 421-3 du Code de la consommation

Les produits et les services doivent présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes.

■ **Q8 : Présentez l'argumentation juridique permettant de déterminer si Gaëtan peut engager la responsabilité contractuelle de l'hôtelier.**

[Majeure] : **Selon** l'article 421-3 du Code de la consommation, le professionnel est tenu à une obligation générale de sécurité de résultat envers les consommateurs pour les produits et services utilisés dans des conditions normales ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles.

[Mineure] : **Or**, l'hôtelier est un professionnel, Gaëtan est un client particulier, donc au sens du droit, un consommateur. Un contrat de prestation de services a été conclu entre ces deux parties : la mise à disposition d'une chambre d'hôtel. La fenêtre de la chambre de Gaëtan se dégonde lorsqu'il veut l'ouvrir et le blesse en tombant.

[Conclusion] : **Donc**, L'hôtelier n'a pas été en mesure de remplir son obligation générale de sécurité. Donc, il devra réparer le dommage causé à Gaëtan puisque la loi impose cette obligation de sécurité dans les relations entre professionnel et consommateur.

■ Q9 : Pour chaque obligation présentée ici, déterminez s'il s'agit d'une obligation de moyens ou de résultat :

Obligation contractuelle	Obligation prévue (par le contrat ou la loi) et justification
L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.	Obligation générale de sécurité de résultat prévue par la loi .
L'entreprise s'engage à assurer une assistance pendant 9 mois après l'installation de l'alarme.	Obligation prévue par une disposition du contrat et proposée par le professionnel dans le cadre du SAV.
« Satisfait ou remboursé » : le client a 30 jours pour ramener le produit dans son emballage d'origine s'il n'est pas satisfait.	Obligation prévue par le contrat dans le cadre de la politique commerciale de l'entreprise. Les enseignes qui accordent au consommateur le droit de changer d'avis ou qui s'engagent sur une offre de type « satisfait ou remboursé » permettent l'échange ou le remboursement s'il ne lui convient pas. Elles font souvent de ce geste un argument commercial.

D) La clause limitative et la clause d'exonération de la responsabilité

Doc 5 : Comment limiter la responsabilité contractuelle ?

Les parties au contrat peuvent décider de limiter ou d'annuler la responsabilité contractuelle.

- **La clause limitative** de responsabilité limite la responsabilité contractuelle à un montant prévu dans le contrat.
- **La clause d'exonération** de la responsabilité exclut une indemnisation en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat.

Doc 6 (extrait) : Quelques exemples de clauses...

Article 12 d'un contrat de licence d'utilisation d'un logiciel

Aucune partie ne pourra être tenue responsable du préjudice subi par l'autre partie résultant d'une inexécution par cette dernière de ses obligations, tel que, notamment, le non-respect par le client des consignes d'utilisation et de fonctionnement du logiciel et/ou résultant d'un mauvais usage par ce dernier du logiciel.

■ **Q10 : Pour chacune des clauses, déterminez s'il s'agit d'une clause de limitation ou d'exonération de la responsabilité.**

➔ Article 12 d'un contrat de licence d'utilisation d'un logiciel : clause **exonératoire** de responsabilité.

Doc 5 : Comment limiter la responsabilité contractuelle ?

Les parties au contrat peuvent décider de limiter ou d'annuler la responsabilité contractuelle.

- **La clause limitative** de responsabilité limite la responsabilité contractuelle à un montant prévu dans le contrat.
- **La clause d'exonération** de la responsabilité exclut une indemnisation en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat.

Doc 6 (extrait) : Quelques exemples de clauses...

Article 14 d'un contrat conclu entre deux professionnels

Chaque partie sera responsable de tout dommage qu'elle pourrait causer à l'autre partie.

La responsabilité totale du prestataire est limitée à une fois le montant total facturé par le prestataire à M. X au titre du présent contrat.

■ **Q10 (suite) : Pour chacune des clauses, déterminez s'il s'agit d'une clause de limitation ou d'exonération de la responsabilité.**

➔ Article 14 d'un contrat conclu entre deux professionnels : clause **limitative** de responsabilité.

Doc 5 : Comment limiter la responsabilité contractuelle ?

Les parties au contrat peuvent décider de limiter ou d'annuler la responsabilité contractuelle.

- **La clause limitative** de responsabilité limite la responsabilité contractuelle à un montant prévu dans le contrat.
- **La clause d'exonération** de la responsabilité exclut une indemnisation en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat.

Doc 6 (extrait) : Quelques exemples de clauses...

Article 17 d'un contrat de chantier

Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle du prestataire à raison de l'exécution des obligations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client, pour les services ou tâches fournis par le prestataire.

■ **Q10 (suite) : Pour chacune des clauses, déterminez s'il s'agit d'une clause de limitation ou d'exonération de la responsabilité.**

➔ Article 17 d'un contrat de chantier : clause **limitative** de responsabilité.

Doc 5 : Comment limiter la responsabilité contractuelle ?

Les parties au contrat peuvent décider de limiter ou d'annuler la responsabilité contractuelle.

- **La clause limitative** de responsabilité limite la responsabilité contractuelle à un montant prévu dans le contrat.
- **La clause d'exonération** de la responsabilité exclut une indemnisation en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat.

Doc 6 (extrait) : Quelques exemples de clauses...

Article 8 d'un contrat de vente

Le prestataire s'engage à livrer les produits dans un délai d'une semaine à compter de la signature du présent contrat. En cas de retard, le prestataire ne sera responsable des dommages qu'à hauteur du montant de la prestation.

■ **Q10 (suite) : Pour chacune des clauses, déterminez s'il s'agit d'une clause de limitation ou d'exonération de la responsabilité.**

➔ Article 8 d'un contrat de vente : clause **limitative** de responsabilité.

Doc 5 : Comment limiter la responsabilité contractuelle ?

Les parties au contrat peuvent décider de limiter ou d'annuler la responsabilité contractuelle.

- **La clause limitative** de responsabilité limite la responsabilité contractuelle à un montant prévu dans le contrat.
- **La clause d'exonération** de la responsabilité exclut une indemnisation en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat.

■ **Q11 : Expliquez l'intérêt, pour une partie, d'insérer une clause limitative ou d'exonération de la responsabilité.**

Cela permet de définir précisément **qui est responsable de quoi** et avec **quel plafond de responsabilité** quand on est en présence d'une clause **limitative** de responsabilité

2) La responsabilité extracontractuelle

A) La responsabilité du fait personnel

Situation : Une sortie fracassante

Salomé, 19 ans, pratique le judo. À la fin de son entraînement, elle se dépêche de rentrer chez elle. Quand elle sort de son club, elle heurte Sandy, qui entrainait au même moment. Sandy est blessée sérieusement à la tête, et ses lunettes de marque sont cassées. Elle envisage d'assigner Salomé et son assureur en responsabilité et en indemnisation.

Doc 7 : Articles du code civil

Article 1240 :

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Article 1241 :

Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

■ Q12 : Justifiez juridiquement la responsabilité extracontractuelle de Salomé.

Selon l'article 1240 du Code civil, « *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer* ».

Salomé a commis une **faute qui a engendré un dommage**. En effet, elle se dépêchait de sortir pour rentrer chez elle et elle a heurté Sandy. Elle n'a pas fait attention et est donc fautive.

Sa faute a engendré des dommages **matériels et corporels** à Sandy (blessure à la tête et lunettes cassées).

Situation : Une sortie fracassante

Salomé, 19 ans, pratique le judo. À la fin de son entraînement, elle se dépêche de rentrer chez elle. Quand elle sort de son club, elle heurte Sandy, qui entrait au même moment. Sandy est blessée sérieusement à la tête, et ses lunettes de marque sont cassées. Elle envisage d'assigner Salomé et son assureur en responsabilité et en indemnisation.

Doc 7 : Articles du code civil

Article 1240 :

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Article 1241 :

Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

■ **Q13 : Indiquez si la faute volontaire est nécessaire pour engager la responsabilité extracontractuelle de Salomé. Justifiez votre réponse.**

La faute peut être **volontaire ou involontaire**. C'est le **juge qui appréciera si le comportement de l'auteur** du dommage est fautif ou non, et c'est lui qui qualifiera le degré de gravité de la faute.

La faute est donc subjective. En tout état de cause, **la victime devra prouver le comportement fautif** de l'auteur du dommage.

Doc 8 : La notion de faute

On a l'habitude de distinguer deux types de fautes :

- **La faute par commission** : la faute a pour origine un acte matériel ou un fait intellectuel exprimé par des écrits ou des paroles. Par exemple : faire tomber quelqu'un en le poussant ou prodiguer un mauvais conseil.
- **La faute par omission** : la faute a pour origine une abstention, c'est-à-dire quelque chose que l'on n'a pas fait, soit parce qu'on ne pouvait pas, soit parce qu'on ne voulait pas, soit parce qu'on n'y a pas pensé. Par exemple, un automobiliste omet de freiner.

La faute peut être volontaire ou involontaire. C'est le juge qui appréciera si le comportement de l'auteur du dommage est fautif ou non, et c'est lui qui qualifiera le degré de gravité de la faute. La faute est donc subjective. En tout état de cause, la victime devra prouver le comportement fautif de l'auteur du dommage.

■ **Q14 : Complétez le tableau suivant, en cochant les cases appropriées :**

Situation	Responsabilité du fait personnel ?	Faute volontaire ?	Faute non intentionnelle ?
Marie repeint son balcon. Elle entend un cri : une passante a reçu de la peinture sur son manteau en fourrure.			x

Doc 8 : La notion de faute

On a l'habitude de distinguer deux types de fautes :

- **La faute par commission** : la faute a pour origine un acte matériel ou un fait intellectuel exprimé par des écrits ou des paroles. Par exemple : faire tomber quelqu'un en le poussant ou prodiguer un mauvais conseil.
- **La faute par omission** : la faute a pour origine une abstention, c'est-à-dire quelque chose que l'on n'a pas fait, soit parce qu'on ne pouvait pas, soit parce qu'on ne voulait pas, soit parce qu'on n'y a pas pensé. Par exemple, un automobiliste omet de freiner.

La faute peut être volontaire ou involontaire. C'est le juge qui appréciera si le comportement de l'auteur du dommage est fautif ou non, et c'est lui qui qualifiera le degré de gravité de la faute. La faute est donc subjective. En tout état de cause, la victime devra prouver le comportement fautif de l'auteur du dommage.

■ **Q14 (suite) : Complétez le tableau suivant, en cochant les cases appropriées :**

Situation	Responsabilité du fait personnel ?	Faute volontaire ?	Faute non intentionnelle ?
Sam s'est blessé en glissant sur le verglas qui recouvre le trottoir de la maison de Yann. Ce dernier n'avait pas procédé au sablage du trottoir, en dépit de l'arrêté municipal rendant obligatoire une telle mesure.			x

Doc 8 : La notion de faute

On a l'habitude de distinguer deux types de fautes :

- **La faute par commission** : la faute a pour origine un acte matériel ou un fait intellectuel exprimé par des écrits ou des paroles. Par exemple : faire tomber quelqu'un en le poussant ou prodiguer un mauvais conseil.
- **La faute par omission** : la faute a pour origine une abstention, c'est-à-dire quelque chose que l'on n'a pas fait, soit parce qu'on ne pouvait pas, soit parce qu'on ne voulait pas, soit parce qu'on n'y a pas pensé. Par exemple, un automobiliste omet de freiner.

La faute peut être volontaire ou involontaire. C'est le juge qui appréciera si le comportement de l'auteur du dommage est fautif ou non, et c'est lui qui qualifiera le degré de gravité de la faute. La faute est donc subjective. En tout état de cause, la victime devra prouver le comportement fautif de l'auteur du dommage.

■ **Q14 (suite) : Complétez le tableau suivant, en cochant les cases appropriées :**

Situation	Responsabilité du fait personnel ?	Faute volontaire ?	Faute non intentionnelle ?
Une société commerciale lance une campagne sur son site internet appelant au boycott d'un produit proposé par son principal concurrent.		x	

B) La responsabilité du fait des choses

Situation : Des skis incontrôlables

Dorian est assigné en justice par Hubert, en demande de réparation de dommages corporels causés par une paire de skis qu'il avait prêtées à Ben, un ami. Ce dernier, lors d'une chute, a déchaussé, et les skis ont dévalé la pente blessant Hubert qui skiait avec ses enfants. Ben ne s'estime pas responsable, parce que selon lui, c'est à Dorian, propriétaire des skis, de réparer le préjudice subi par Hubert.

Doc 9 : La garde de la chose dans le droit français

Article 1241 alinéa 1 : On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait [...] des choses que l'on a sous sa garde.

Selon la jurisprudence, la victime n'a pas à prouver que le gardien de la chose a commis une faute. Cela est justifié par le fait que le propriétaire de la chose fait courir des risques de dommages aux autres.

■ **Q15** : Indiquez si Dorian peut être considéré comme responsable du dommage causé. Justifiez juridiquement votre réponse.

Dorian est le propriétaire des skis qui ont causé des dommages à la victime.

Cependant, **il n'était pas le gardien des skis au moment des faits** car il n'avait ni l'usage, ni la direction et ni le contrôle des skis.

➔ **C'est Ben qui était le gardien et qui devra donc réparer les dommages.**

Doc 9 : La garde de la chose dans le droit français

Article 1241 alinéa 1 : On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait [...] des choses que l'on a sous sa garde.

Selon la jurisprudence, la victime n'a pas à prouver que le gardien de la chose a commis une faute. Cela est justifié par le fait que le propriétaire de la chose fait courir des risques de dommages aux autres.

■ Q16 : Précisez pour chaque situation qui est le gardien de la chose :

Situation	Gardien de la chose
Un locataire d'une résidence s'est blessé à cause de la vitre cassée d'une porte d'entrée qui appartenait aux parties communes.	La copropriété
Une branche du chêne centenaire dont Tom est si fier est tombée sur le toit de la maison de son voisin.	Tom
Max a confié à Fred sa tondeuse, et lui a demandé de tondre la pelouse. Fred se blesse en approchant la main de la lame. La Cour de cassation a décidé qu'il n'y avait pas transfert de la garde de la chose.	Max

C) La responsabilité du fait d'autrui

Situation : Une trajectoire malheureuse

Tom adore jouer aux Indiens, et s'est même confectionné un arc. Hélas, alors qu'il joue avec David, il décoche une flèche dans sa direction et l'éborgne. Le père de la victime assigne en dommages et intérêts les parents de Tom. Ceux-ci rétorquent que Tom, 7 ans, ne présentait pas un discernement suffisant pour que l'acte puisse lui être imputé à faute.

■ **Q17 : Dans cette situation, quel est le fait générateur à l'origine de la mise en œuvre de la responsabilité**

Le fait générateur est le **manque de discernement de Tom**.

Situation : Une trajectoire malheureuse

Tom adore jouer aux Indiens, et s'est même confectionné un arc. Hélas, alors qu'il joue avec David, il décoche une flèche dans sa direction et l'éborgne. Le père de la victime assigne en dommages et intérêts les parents de Tom. Ceux-ci rétorquent que Tom, 7 ans, ne présentait pas un discernement suffisant pour que l'acte puisse lui être imputé à faute.

Doc 11 (extrait) : Les fondements juridiques de la responsabilité pour autrui

L'article 1242 du Code civil indique que l'on est responsable du dommage causé par le fait des personnes dont on doit répondre. Ainsi, le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux. De même, les maîtres et les commettants sont responsables du dommage causé par leurs domestiques et préposés dans les fonctions auxquelles ils les ont employés. Enfin, les instituteurs et les artisans sont responsables du dommage causé par leurs élèves et apprentis pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance.

■ Q18 : Expliquez si les parents de Tom devront réparer le dommage causé.

L'article 1242 du Code civil indique que l'on est responsable du dommage causé par le fait des personnes dont on doit répondre.

Les parents de Tom devront réparer les dommages subis par David car **les parents sont responsables de plein droit des dommages causés par leurs enfants**, alors même que les parents n'ont commis aucune faute.

Doc 11 (extrait) : Les fondements juridiques de la responsabilité pour autrui

L'article 1242 du Code civil indique que l'on est responsable du dommage causé par le fait des personnes dont on doit répondre. Ainsi, le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux. De même, les maîtres et les commettants sont responsables du dommage causé par leurs domestiques et préposés dans les fonctions auxquelles ils les ont employés. Enfin, les instituteurs et les artisans sont responsables du dommage causé par leurs élèves et apprentis pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance.

■ **Q19 : Complétez ce tableau en utilisant les informations exposées dans le document 11 :**

Présumés responsables	Auteurs du dommage
Parents détenteurs de l'autorité parentale	Enfant mineur, cohabitant avec les parents
Employeurs	Salariés
Professeurs	Elèves
Artisans	Apprentis

D) La responsabilité du fait des animaux

Situation : En balade

Jean est éleveur de vaches laitières. Un soir, il reçoit un appel de la gendarmerie : une vache, échappée d'un champ, a causé un accident. Un automobiliste a fini dans un fossé en cherchant à l'éviter. Le conducteur n'est pas blessé, mais le véhicule a subi d'importants dégâts. Jean rétorque que cette vache ne lui appartient pas et qu'il n'est donc pas responsable.

Doc 12 : Article 1243 du Code civil

Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

■ Q20 : Qui sera responsable dans l'accident de la vache échappée ?

Le **propriétaire de la vache** sera responsable.

■ Q21 : Que devra prouver la victime de l'accident pour obtenir réparation ?

La victime devra prouver que **la vache lui a causé un dommage**.

Doc 12 : Article 1243 du Code civil

Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Doc 13 : Cour d'appel d'Aix en Provence du 12 janvier 2017 (extrait)

La présomption de responsabilité édictée par l'article 1385 [remplacé par l'article 1243] du Code civil suppose de démontrer que le propriétaire des animaux responsables soit identifié [...].

■ **Q22 : Démontrez que tous les animaux ne sont pas concernés par l'article 1243 du Code civil.**

Les animaux sauvages ne sont pas concernés car, comme le précise la Jurisprudence (Arrêt de la Cour d'appel d'Aix en Provence du 12 janvier 2017), **il faut que le propriétaire de l'animal soit identifié.**

E) La responsabilité du fait de la ruine des bâtiments

Doc 14 : Article 1244 du Code civil

Le propriétaire d'un bâtiment est responsable du dommage causé par sa ruine, lorsqu'elle est arrivée par une suite du défaut d'entretien ou par le vice de sa construction.

Vocabulaire :

- Le terme « bâtiment » désigne tout immeuble incorporé au sol ou à un autre bâtiment en matériaux durables, ainsi que les escaliers, balcons, murs d'enceintes, etc.
- On parle de ruine lorsque le bâtiment est délabré et dangereux.

■ Q23 : Dans ces situations, déterminez si la victime peut mettre en jeu la responsabilité du fait de la ruine des bâtiments. Justifiez :

Situation	Oui/non et justification
Un mur d'enceinte s'est effondré sur un passant. Le locataire de la propriété avait enlevé des pierres à la base de ce mur.	Oui car il y a un vice de construction .
Faute d'entretien, la chute d'une poutrelle soutenant la terrasse de Léo, propriétaire, a causé des dommages à ses invités installés sur ladite terrasse.	Oui car il y a un défaut d'entretien .
Une tuile tombée du toit d'une maison appartenant à Akim a endommagé une voiture.	Oui car il y a un défaut d'entretien .

Cas récapitulatif de la responsabilité extracontractuelle

